

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 164

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Première répartition de subventions dans le cadre du projet d'amélioration des urgences hospitalières des Bouches-du-Rhône : Urgences pédiatriques Timone (AP-HM) et Urgences de l'hôpital St Joseph

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique**

PRESENTATION

Le Conseil départemental a engagé au deuxième semestre 2015, une réflexion sur l'organisation des urgences hospitalières des Bouches-du-Rhône.

Cette réflexion doit conduire à proposer des actions utiles aux habitants de notre territoire en matière d'amélioration de la prise en charge des urgences notamment concernant les délais d'attente, la qualité des prises en charge et la sécurité des usagers et des personnels soignants.

Ce travail s'inscrit en coopération avec tous les acteurs en charge de cette problématique.

OBJET DU RAPPORT

Les premiers éléments d'enquête sur le terrain ont permis d'identifier les premiers besoins prioritaires en matière d'organisation et d'équipement.

Ainsi, afin de soutenir l'amélioration des urgences hospitalières au bénéfice de la santé de nos concitoyens, il est proposé de participer dès à présent au financement des 2 projets suivants.

1 -PROJET DE L'HOPITAL TIMONE ENFANTS (AP-HM) :

Contexte

Les Urgences pédiatriques de la Timone ont été construites en 1991 pour recevoir 10 000 à 12 000 enfants par an dans 8 box de consultations.

Ces urgences sont aujourd'hui vétustes et complètement saturées car elles accueillent 40 000 enfants par an avec de forts pics de fréquentation lors des épidémies notamment hivernales.

La disposition des locaux ne permet pas aux enfants les plus jeunes (moins de 3 mois) d'être accueillis dans des conditions adaptées notamment au risque de contagion que la présence d'enfants plus âgés implique.

Il n'y a pas non plus de possibilité d'organisation des soins dans un même box pour chaque enfant ce qui complique les étapes de la prise en charge et a pour conséquence un délai d'attente important souvent en station debout dans les couloirs.

Le passage par les urgences reste aussi obligatoire pour les consultations post-urgences en journée, entraînant un encombrement supplémentaire.

Par ailleurs, l'unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD) permet normalement une présence médicale et soignante par la même équipe qu'à l'accueil des urgences.

Cette unité, qui fait partie intégrante du service des urgences, n'a pas pu être mise en place de façon attenante aux locaux des urgences alors qu'elle devrait, pour des raisons évidentes d'organisation, être architecturalement contiguë.

L'UHCD, actuellement répartie entre plusieurs services sur divers étages du bâtiment Timone, ne remplit donc pas son rôle notamment auprès des familles. Elle est pourtant un point particulièrement sensible de la qualité du service rendu, en permettant d'attendre des résultats d'examen, de bénéficier de surveillance ou de premiers soins dans des conditions décentes et rassurantes.

Conséquence de ces dysfonctionnements et malgré la compétence reconnue des personnels de santé, les urgences pédiatriques de la Timone qui sont pourtant le pôle référent au niveau départemental pour les cas les plus graves, sont aujourd'hui totalement à repenser et à rénover.

Projet

Le projet 2016/2018 mis en œuvre par l'AP-HM consiste en la rénovation des urgences pédiatriques dans des locaux plus vastes et modernisés. Cette opération de travaux et d'équipement permettra d'améliorer nettement l'organisation et les conditions d'accueil : salles d'attente, espace de jeux, box de consultation et UHCD afin de faciliter et sécuriser les soins.

Ce projet global prévoit en particulier :

- Une organisation transversale avec les urgences pédiatriques reçues à l'hôpital nord (orientation selon indication).
- Un circuit court de prise en charge notamment en pré et post urgence
- Une augmentation des capacités d'accueil à 11 box de soins
- Une UHCD attenante aux salles d'accueil et de soins et augmentée à 12 lits.

L'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM) sollicite auprès du Conseil départemental une subvention d'équipement de 3 080 000 € pour la reconstruction complète des urgences pédiatriques dont la construction attenante d'une unité d'hospitalisation de courte durée.

2- PROJET DE L'HOPITAL ST JOSEPH

Contexte

L'hôpital St Joseph est le 2^{ème} établissement de santé du département derrière l'AP-HM en termes d'activités. Son rayonnement est important sur le département puisqu'un tiers de sa patientèle est issu des territoires hors Marseille.

Il est le seul hôpital de proximité généraliste du sud de Marseille.

En quelques années et suite aux problématiques de démographie médicale ce rôle de proximité a nettement été renforcé notamment auprès d'une population citadine vieillissante pour des soins de premier recours. Un tiers des patients reçus à l'hôpital a plus de 70 ans.

Dès 2013, l'hôpital St Joseph s'est engagé dans un ambitieux projet de restructuration (134,5 millions d'€) tant du point de vue de l'outil médical que de l'hôtellerie.

Ce nouveau schéma directeur a obtenu la validation du ministère de la santé via l'agence régionale de santé ainsi qu'une aide à l'investissement ce qui a permis l'amorçage des nécessaires travaux de rénovation dès 2016.

L'aide de l'état s'élève à 13 400 000 € (soit 9,96% du projet total) et sera versée sur 20 ans.

Ces travaux vont concerner l'accessibilité, la sécurité mais aussi la réanimation, le pôle parents-enfants, les laboratoires et les urgences adultes et enfants.

Afin de soutenir ce projet de restructuration de l'hôpital St Joseph, le conseil départemental a voté le 21 octobre 2016, une augmentation de 15 000 000€ de l'autorisation de programme 2008-14058 K. Le premier projet financé dans ce cadre concernera les urgences.

Les urgences adultes de l'hôpital St Joseph reçoivent plus de 24 000 patients par an. Les locaux, anciens, ont été dimensionnés pour 12 500 passages/an.

Ce nombre de passage a connu une forte poussée lors de la fermeture des urgences de l'hôpital sainte Marguerite il y a 6 ans. Il semble toutefois que ce rythme soit amené à se stabiliser dans les années à venir.

Projet

En 2016, une première phase urgente a permis d'entamer une partie de la restructuration nécessaire notamment la mise en place d'un principe de « marche en avant » c'est-à-dire de progression continue du patient dans les différentes étapes de la prise en charge sans retour en arrière. Ce principe permet d'améliorer la cohérence et le temps de parcours du patient au sein du service.

La deuxième phase de travaux concernera la création d'un secteur dédié aux urgences gynécologiques ainsi que la modification de l'accueil et des accès avec la mise en place d'une dépose minute.

Par ailleurs, les urgences pédiatriques qui ont été restructurées il y a quelques années nécessitent aussi une amélioration des locaux d'accueil afin d'en optimiser la confidentialité.

La fondation Hôpital St Joseph sollicite auprès du Conseil départemental une subvention d'équipement de 836 000 € pour la deuxième phase de rénovation des urgences adultes et une subvention de 58 000€ pour les urgences enfants.

AVIS TECHNIQUE

Dans le cadre de la réflexion initiée par le Conseil départemental sur l'amélioration des urgences hospitalières (accueil, sécurité, délais, qualité, accompagnement des familles...), le soutien à la rénovation des urgences pédiatriques de référence de l'hôpital de la Timone ou des urgences de proximité de l'hôpital St Joseph représente une aide majeure à l'amélioration du service rendu aux usagers de notre territoire.

PROPOSITIONS

Il est proposé d'octroyer des subventions d'équipement comme suit :

Urgences pédiatriques de l'hôpital de la Timone enfant (AP-HM)

Soutien à ce projet d'équipement par une subvention de 3 000 000 € soit 79,78 % du coût TTC du projet (total 3 760 000€ TTC).

Urgences adultes et Urgences pédiatriques de l'hôpital St Joseph

Soutien au projet d'équipement des urgences adultes par une subvention de 585 200 € soit 70 % du coût TTC du projet (total : 836 000 € TTC).

Soutien au projet d'équipement des urgences pédiatriques par une subvention de 40 600 € soit 70 % du coût TTC du projet (total : 58 000 € TTC).

Soit un total de subvention de 625 800 € pour l'hôpital St Joseph pour un coût de projet total de 894 000 € TTC.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondant au projet de rénovation des urgences pédiatriques de l'hôpital de la Timone (AP-HM) soit 3 000 000€ sera prélevée sur les crédits inscrits sur l'autorisation de programme 2014 –14058 W AP-HM (chapitre 204, code fonction 40, article 204 183 de l'exercice 2016) selon le tableau suivant :

		Montant de l'AP en M 52	Total affecté à ce jour en M 52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2014 – 14058 W AP-HM	13 420 000,00 €	8 793 456,00 €	3 000 000,00 €
Détail de l'affectation OPERATION Rénovation des urgences pédiatriques de l'hôpital de la Timone enfant (AP-HM) N° d'opération	1005712			
Dont IB	204-40-204 181		7 193 456,00 €	
Dont IB	204-40-204 182			
Dont IB	204-40-204 183		1 600 000,00 €	3 000 000,00€
Rapports ayant entraîné une affectation sur cette AP	Délibérations n° 38 et 54 du 28/11/2014, N° 10 et 175 du 19 décembre 2014, N°121 du 02/10/2015, N°92 du 11/12/2015 et N° 29 du 25/03/2016.			

En cas de décision favorable, les dépenses correspondant au projet de rénovation des urgences adultes et à l'amélioration de l'accueil des urgences pédiatriques de l'hôpital St Joseph soit 625 800 € seront prélevées sur les crédits inscrits sur l'autorisation de programme 2008 –14058 K (chapitre 204, code fonction 40, article 204 23 de l'exercice 2016) selon le tableau suivant :

		Montant de l'AP en M 52	Total affecté à ce jour en M 52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2008-14058 K service public hospitalier	44 780 0000 €	29 591 500,00 €	625 800,00€
Détail de l'affectation				
OPERATION Urgences adultes et pédiatriques hôpital St Joseph N° d'opération	1005712			
Dont IB	204-40-204 181		234 500, 00 €	
Dont IB	204-40-204 182		150 000, 00 €	
Dont IB	204-40-204 21		7 000, 00 €	
Dont IB	204-40-204 22		6 074 714, 87 €	
Dont IB	204-40-204 23		23 125 285, 13 €	625 800,00 €
Rapports ayant entraîné une affectation sur cette AP	Délibérations N° 38 et N°54 du 28/11/2014, N°174 du 19/12/2014, N°86 du 30/01/2015 et N°87 du 30/01/2015			

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la déléguée à la Santé et à la PMI, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- fixer à 3 000 000 € le montant de la subvention d'équipement allouée à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille
- fixer à 625 800 € le montant de la subvention d'équipement allouée à la fondation hôpital St Joseph.
- prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL